



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 02/2019

Relatif à la gestion et aux comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles

- 93 a) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956, mise à jour le 1^{er} juillet 2005,
- 34 et suivants du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 97 du règlement du Conseil communal du 27 avril 2015.

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion durant l'année 2018. Elle tient à adresser des remerciements à toutes celles et à tous ceux, qui par leur savoir, leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitants d'Etoy.

MUNICIPALITE

La Municipalité se compose de la manière suivante :

M. José Manuel Fernandez, syndic

Administration, Finances, délégué Littoral Parc, ARCAM et ASSAGIE, transports publics et relations extérieures.

M. Roland Corthay, vice-syndic

Bâtiments communaux, conciergerie, places, forêts, domaines, cimetière, délégué USL.

Mme Tania Séverin

Enfance, écoles, sécurité sociale, Comité ASSAGIE, Codir ARASMAC, naturalisations.

M. Charly Viquerat

Eaux, égouts, épuration, cours d'eau, routes et éclairage public, employés de voirie, informatique.

M. Jean-Marc Schlaeppli

Urbanisme, police des constructions, gestion des déchets, sécurité (police, pompiers, protection civile).

La Municipalité a tenu **46 séances** durant cette année.

Elle vous a présenté les préavis suivants :

Préavis no 01/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et la mise en conformité sécuritaire du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE sur la parcelle no162 dite "La Fin".

Préavis no 02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle no 558 "Les Communaux" (suite de mandat).

Préavis no 03/2018 relatif à la gestion et aux comptes 2017.

Préavis no 04/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 161'150.00 pour l'installation de 7 Velux en lieu et place de la verrière actuelle, l'ouverture des fenêtres et la pose d'une barrière, ainsi que la mise en place de stores dans la salle du Conseil et également l'installation de stores au niveau des bureaux de l'administration communale.

Préavis no 05/2018 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2019.

Préavis no 06/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 222'500.- pour la réalisation des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama.

Préavis no 07/2018 relatif au budget pour l'année 2019.

ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL

Le **personnel communal fixe représente 12.95 ETP** et se compose de la manière suivante :

Administration (4 ETP)

Greffé municipal

Sarah Ruchet, secrétaire municipale

Valérie Grandjean, collaboratrice adjointe

Maëva Veloso, apprentie 3^{ème} année jusqu'au 31 juillet 2018

Iris Cochard, apprentie 2^{ème} année depuis le 1^{er} août 2018.

Bourse communale

Ingrid Ciampi, boursière

Marianne Guinand, adjointe jusqu'au 31 décembre 2108

Letizia Morand, collaboratrice depuis le 15 octobre 2018.

Contrôle des habitants

Isabelle Muller, préposée jusqu'au 31 décembre 2018

Maryline Delacour Meneghin, préposée depuis le 1^{er} décembre 2018

Letizia Morand, collaboratrice depuis le 15 octobre 2018.

Voirie et services des eaux (3.0 ETP)

Voirie et service des eaux

Laurent Aubert, chef de voirie
Jean-François Fracheboud, aide voirie
Jean-Marc Mérinat, service des eaux et voirie.

Bâtiments (3.85 ETP)

Conciergerie

Serge Amiguet, salle polyvalente, église
David Pagot, collège les Ecureuils et bâtiment administratif
Shadet Shahini, collèges les Communaux
Ajbene Shahini, collèges les Communaux et Ancienne Ecole.

Bibliothèque (0.35 ETP)

Flore Wagnières, bibliothécaire
Laurence Jobin, agente en information documentaire.

Centre des jeunes (1.75 ETP)

Jean-Philippe Gay, animateur responsable du centre
Jérôme Maquelin, stagiaire jusqu'au 31.07.2018
Ugo Ratteni, animateur en formation, depuis le 13 août 2018
Melissa Pasche, animatrice, depuis le 27 août 2018.

Personnel auxiliaire déchetterie, voirie et conciergerie :

Anne-Lise Bruneton (conciergerie La Cure) et 1 civiliste (Centre des jeunes payé par la commune de Gimel) et Magali Auerbach, monitrice d'accueil auxiliaire, depuis le 1^{er} septembre 2018.

FINANCES

Voir commentaires des comptes.

URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2018 :

- **13** dossiers ont été déposés à l'**enquête publique**
- **11 permis de construire** ont été délivrés
- **22** permis avec **dispense d'enquête** ont été délivrés

En 2017 La Municipalité a envoyé au SDT son projet de PPA de Clos-Devant, visant à permettre le changement de zone sur les parcelles 45, 24 et 1323.

Ce projet a longtemps été bloqué et selon nos informations devrait se débloquent courant 2019.

Après étude le canton nous a demandé de statuer sur notre possibilité de croissance à 15 ans de 86 habitants.

Nos démarches pour faire d'Etoy un centre local se sont retrouvées freinées par une décision du SDT dans le cadre du PdCn qui avait décidé que nous n'avions pas les points requis pour cette dénomination.

Nous avons pu prouver le contraire en démontrant très précisément que les arguments présentés étaient totalement erronés et ne pouvaient nous être opposés, lors d'une rencontre avec Madame la Conseillère d'Etat chargée de ce département et en présence des représentants du SDT. Le PdCn étant déjà fortement avancé et voté, il est ressorti que lors de la prochaine révision du PdCn, cette problématique devra être reprise et notre condition revue.

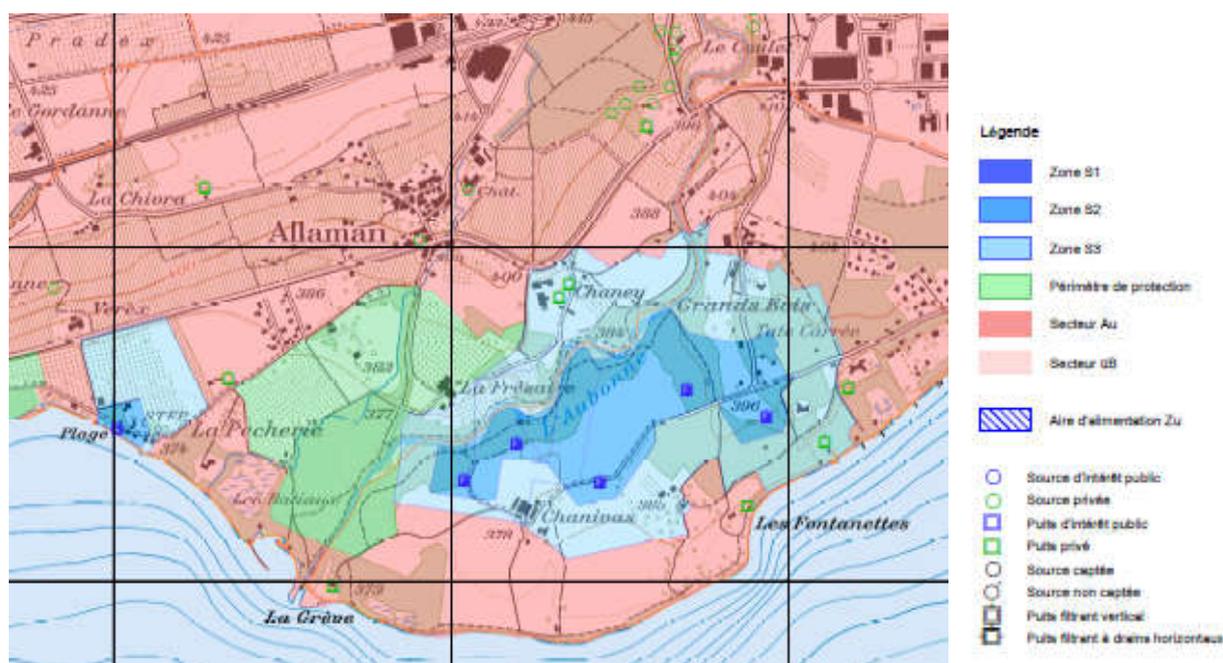
Afin de pouvoir dépasser ce nombre de 86 habitants à 15 ans, trop faible pour pouvoir assurer un développement normal de notre commune, nous nous sommes attelés à reprendre toutes les parcelles en zone à bâtir de la commune et soustraire toutes les surfaces comptabilisées par le canton qui ne comprenaient pas de possibilité de construction (accès routier de PPE, place de parcs, zone de verdure, etc.). Après un contrôle soutenu, nous avons pu obtenir gain de cause, nous permettant de faire face aux futurs projets de construction et nous permettant aussi de comptabiliser dans ces projets la future zone de Clos-Devant.

Dans le même laps de temps à la suite de nos visites récurrentes au SDT une proposition de centre local à densifier nous a été faite dans un rayon de 500 m autour de la gare CFF. Cette densification nous permettra d'autoriser la construction de logements au nord de la rte de la Plantay sur la première partie de celle-ci, pour autant que la révision de cette partie du PAC remis en cause par une décision de la CDAP (Cour de droit administratif et public) arrive à son terme et soit mise à l'enquête et acceptée par toutes les parties.

Nous n'avons pas la maîtrise foncière sur les terrains de la Plantay, néanmoins le contact avec le propriétaire est prévu via le canton. Il est bien clair que notre but n'est pas d'avoir une croissance démesurée de la population à Etoy, mais simplement de pouvoir offrir à notre population des possibilités de logements appropriées tout en gardant une âme villageoise.

SERVICE DES EAUX

Le recours qui avait été déposé le 7 septembre 2016 contre la décision du 24 juin 2016 du Département de la sécurité et de l'environnement approuvant le plan de délimitation des zones S1, S2 et S3 de protection des puits de Chanivaz, propriétés des communes de Buchillon et d'Etoy a été levé par le Tribunal Cantonal le 14 décembre 2018.



Mais l'affaire n'est pas terminée, le recourant a déposé un acte de recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal cantonal du canton de Vaud, le 1er février 2019.

Pour information, ce recours n'a pas d'effets suspensifs sur notre droit d'exploitation de cette nappe dont nous utilisons les puits PC1, PC2 et PC3 depuis 1982, suivis des puits PC4 et PC5 réalisés en 1998.

En termes de production d'eau, l'année 2018 peut être qualifiée de très bonne. Pour rappel, l'année 2015 avait été un peu exceptionnelle avec un été particulièrement sec.

Année	Source Tronchin - Lavigny		Source Jotterand		Source Vosettaz		Captages Pontets		Apport Aubonne (Buchillon)		Total Apports	
	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]
2011	26 939	51	56 809	108	342 221	651	425 833	810	17 392	33	869 194	1 654
2012	38 696	74	64 295	122	291 095	554	238 926	455	80 775	154	713 787	1 358
2013	69 541	132	68 100	130	317 041	603	214 219	408	86 090	164	754 991	1 436
2014	66 152	126	70 241	134	313 297	596	234 159	446	75 343	143	759 192	1 444
2015	57 594	110	71 109	135	313 005	596	575 523	1 095	31 814	61	1 049 045	1 996
2016	58 757	112	66 321	126	324 611	618	312 345	594	53 120	101	815 154	1 551
2017	30 355	58	64 011	122	323 082	615	498 778	949	24 001	46	940 227	1 789
01.02.2018	0	0	4 791	107	17 471	391	19 649	440	2 021	45	43 932	984
05.03.2018	0	0	6 493	161	20 589	511	25 998	645	6 463	160	59 543	1 477
04.04.2018	0	0	6 037	135	14 834	332	22 439	503	6 231	140	49 541	1 110
01.05.2018	0	0	5 527	128	23 466	543	29 259	677	5 671	131	63 923	1 480
01.06.2018	0	0	6 178	138	26 480	593	34 195	766	6 576	147	73 429	1 645
04.07.2018	0	0	6 422	149	28 638	663	65 061	1 506	7 085	164	107 206	2 482
06.08.2018	0	0	6 634	149	36 015	807	93 427	2 093	7 083	159	143 159	3 207
03.09.2018	0	0	5 555	124	33 679	754	78 768	1 765	5 920	133	123 922	2 776
03.10.2018	0	0	5 943	138	26 052	603	88 245	2 043	5 258	122	125 498	2 905
01.11.2018	0	0	5 638	126	24 325	545	50 813	1 138	3 232	72	84 008	1 882
03.12.2018	0	0	6 210	144	30 640	709	22 408	519	3 734	86	62 992	1 458
03.01.2019	0	0	6 036	135	24 781	555	16 268	364	3 517	79	50 602	1 134
2018	0	0	71 464	136	306 970	584	546 530	1 040	62 791	119	987 755	1 879
Concessions		100		150		1 100		10 000		100		

L'utilisation de nos sources et concessions de captages montre que nous disposons encore d'une marge énorme sur nos ressources mensuelles d'eau. Une bonne partie de cette marge est nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins d'irrigation des exploitants de la Commune.

L'étude pour remplacer la source Tronchin en tant que ressource d'eau potable par un apport de la Commune de Lavigny a commencé. Cet apport d'eau se fera gravitairement depuis le réseau de Lavigny, déjà connecté au réservoir des Rippes. Pour rappel, la source Tronchin avait été cédée à la Commune de Lavigny en mai 2016 et mise hors service en octobre 2017.

En termes de consommation, nous constatons que les variations annuelles dépendent de la météo. Avec des étés secs, la consommation liée à l'irrigation et à l'arrosage des jardins augmente considérablement.

Consommations													
Année	Unité	Total Apports	Irrigations	AIEB	Fontaines	Etoy - Buchillon	Livré à Buchillon	Facturé divers	Facturé Etoy	Non facturé (*)	Vidanges et fuites connues	Pertes et utilisations non facturées	
2011	[m3]	854 399	138 777	247 403	42 574	425 645	85 241	1 336	290 570	10 071	3 400	35 027	4,10%
2012	[m3]	697 614	43 800	256 241	23 099	374 474	88 572	1 642	259 593	7 735	450	16 482	2,36%
2013	[m3]	735 657	71 226	256 287	24 878	383 266	87 211	9 544	254 694	8 332	450	23 035	3,13%
2014	[m3]	743 913	75 009	262 469	26 017	380 418	84 118	8 771	252 000	8 793	1 090	25 646	3,45%
2015	[m3]	1 049 045	223 045	270 356	27 965	527 679	113 922	4 661	303 925	25 486	1 850	77 835	7,42%
2015	[l/min]	1 996	424	514	53	1 004	217		578	48		148	
2015	[l/j/hab]						513		287			73	
2016	[m3]	815 154	67 975	268 019	25 690	453 470	96 707	622	270 808	10 449	2 815	72 069	8,84%
2016	[l/min]	1 551	129	510	49	863	184		515	20		137	
2016	[l/j/hab]						435		255			68	
2017	[m3]	940 227	139 875	311 859	26 476	462 017	103 433	1 910	294 324	14 307	4 390	43 653	4,64%
2017	[l/min]	1 789	266	593	50	879	197		560	27		83	
2017	[l/j/hab]						465		277			41	
01.2018	[m3]	43 932	0	19 308	0	24 624	2 979						
02.2018	[m3]	59 543	0	23 965	0	35 578	5 414						
03.2018	[m3]	49 541	837	23 442	0	25 262	8 233						
04.2018	[m3]	63 923	6 089	22 218	1 254	34 362	8 691						
05.2018	[m3]	73 429	3 221	26 241	3 020	40 947	9 289						
06.2018	[m3]	107 206	15 310	32 471	3 421	56 004	13 493						
07.2018	[m3]	143 159	43 510	31 293	3 421	64 935	16 914						
08.2018	[m3]	123 922	44 127	25 490	2 903	51 402	14 003						
09.2018	[m3]	125 498	32 661	31 848	3 110	57 879	15 377						
10.2018	[m3]	84 008	10 250	27 713	3 216	42 829	9 757						
11.2018	[m3]	62 992	117	27 519	0	35 356	5 922	92	331 359	15 578	5 361		
12.2018	[m3]	50 602	0	22 516	0	28 086	13 430						
2018	[m3]	987 755	156 122	314 024	20 346	497 263	123 502	92	331 359	15 578	5 361	21 371	2,16%
2018	[l/min]	1 879	297	597	39	946	235		630	30		41	
2018	[l/j/hab]						556		312			20	

Nous constatons une consommation moyenne de 312 litres par jour par habitants sur 2018, ce qui peut paraître un peu élevé par rapport à la moyenne suisse dans les ménages avec une consommation d'eau par personne de 142 litres ou 162 litres en prenant en compte la consommation sur le lieu de travail. Mais cette consommation ne tient pas compte des jardins. De manière globale, la consommation suisse par personne et par jour atteint 300 litres selon les statistiques publiées en 2010. Ces prochaines années, nous allons encore essayer d'améliorer nos points de mesure pour améliorer la pertinence de ces statistiques.

ASSAINISSEMENT DES EAUX

Pour la station intercommunale d'épuration (STEPi) de St-Prex, l'année 2018 s'est déroulée sans panne majeure.

Les analyses des eaux sont faites périodiquement à l'entrée et à la sortie de la STEPi depuis 2016. Les normes en vigueur ont pu être majoritairement respectées.

Le dossier pour créer une nouvelle STEP régionale moderne apte à traiter les micropolluants avance gentiment. Un nouveau comité politique a été créé en octobre 2018 avec pour objectif principal de choisir le site de cette STEP régionale.

SERVICE DEFENSE INCENDIE (SDIS)

Une réorganisation du SIS a été soumise aux communes membres et a été mise en place depuis 2018, il s'agissait de la création d'un seul état-major par la suppression des postes de chefs d'organes d'intervention (OI) et de leurs états-majors.

Dès le 1er janvier de cette année, a eu lieu la suppression des sections d'Appui de catégorie Z des sites de Morges, Saint-Prex et Denges. Tous les sapeurs concernés ont été auditionnés, ce qui a permis de déterminer leur nouvelle incorporation.

Le projet de nouvelle caserne des pompiers prévue à Tolochenaz est en phase d'étude.

Le rapport de gestion complet du service Incendie et Secours (SIS) Morget est annexé au préavis.

PROTECTION CIVILE (PCi)

La PCi a travaillé cette année sur :

- une réorganisation des compagnies du bataillon passant de 7 à 5.
- la préparation à l'introduction des nouveaux règlements de la PCi Vaudoise
- les premières actions de renouvellement du matériel de la PCi vaudoise.
- la nouvelle orientation des objectifs des cours de répétition.

Un extrait du rapport de l'ORPC est annexé au préavis.

POLICE

L'année 2018 a été marquée par une baisse de 28.4% des infractions au Code pénal, 141 contre 197 en 2017. Pour rappel, 272 en 2015, 190 en 2016,

La gendarmerie cantonale nous communique le chiffre de 400 (399 en 2017) événements s'étant déroulés sur le territoire communal.

Après quelques années un peu plus calmes, des incivilités ont malheureusement à nouveau été constatées telles que tags, brûlures, déchets, etc. Les déprédations ont été commises principalement dans le parking souterrain du bâtiment administratif, à la place de jeux des Ecureuils et dans le préau du collège les Communaux

Des plaintes contre inconnu sont systématiquement déposée auprès de la gendarmerie.

ROUTES ET ECLAIRAGE PUBLIC

L'année 2018 a été une année de transition sans travaux importants d'entretien. La réalisation la plus importante a été la rénovation de la route Etoy – Lavigny organisée et financée par le canton. Les travaux de transformation et de construction de bâtiments privés en cours sur le territoire communal vont permettre de pouvoir rénover quelques secteurs routiers sur 2019.

Un bureau d'étude a été mandaté pour nous aider à reprendre et à compléter l'inventaire des candélabres en service sur le territoire communal. Sur cette base, actuellement complétée à 70%, un concept d'éclairage public sera délivré en 2019. Cette étude est financée partiellement par un subside cantonal et nous servira de base pour établir un plan modernisation de cette infrastructure. Pour information, les candélabres les plus énergivores à vapeur de mercure avaient été remplacés dans les années 90 par des lampes à vapeur de sodium haute pression.

L'objectif pour ces prochaines années sera d'optimiser la consommation électrique de l'éclairage public par des changements de méthodes et de technologie. Actuellement, notre consommation annuelle est d'environ 200'000 kWh, pour un coût de CHF 40'000.-.

TRANSPORTS PUBLICS

Nous avons créé un groupe de travail avec des représentants des Communes et de l'Etat de Vaud (DGMR), pour l'amélioration de la liaison entre la gare d'Etoy et celle d'Allaman pour pouvoir éviter un temps d'attente important pour les trains en provenance ou en direction de Genève, actuellement environ 20 minutes, ce qui est une entrave forte pour que les collaborateurs de diverses entreprises privilégient la voiture au détriment des transports publics.

Nous avons abouti à un accord et dès le nouvel horaire 2019 un bus de la ligne 724, sera programmé à l'horaire ce qui nous l'espérons contribuera à une amélioration de la desserte. Nous continuons à travailler pour éventuellement arriver à un bus à la demi-heure.

En ce qui concerne la ligne 722 et les trains aucun changement.

BATIMENTS

La rénovation du collège des Ecureuils nous a demandé de réaliser quelques transformations dans l'Ancienne Ecole, afin d'accueillir UAPE ainsi que 2 classes de 1P et 2P. Il a été procédé :

- à l'installation d'une salle des maîtres ainsi que des vestiaires dans les anciens locaux de la ludothèque,
- au changement de la porte de sortie de secours donnant sur la rue du Prieuré
- à la pose d'une main-courante dans les escaliers adaptées aux jeunes utilisateurs



La mise en chantier de la transformation du collège des Ecureuils a pu débuter en septembre, après une mise à l'enquête et les adjudications aux différentes corps de métiers.

La fin de l'année 2018 a surtout été consacrée à l'élimination des sols des classes, au démontage des luminaires, au repérage de l'installation électrique, au radier de l'extension de l'UAPE, à l'isolation et l'étanchéité de la toiture et à la pose de la structure pour les installations des panneaux solaires.

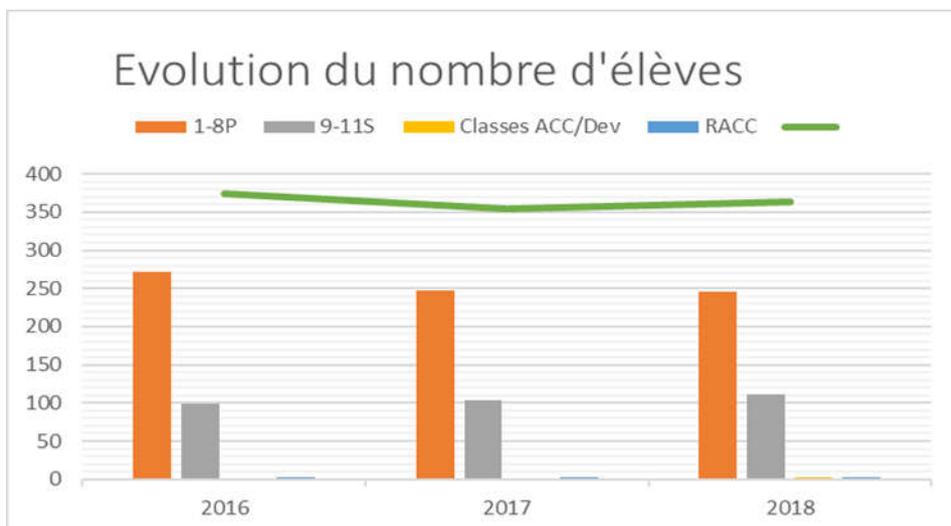


Hormis les travaux susmentionnés, il n'y a eu que des travaux d'entretien courant. Pour les détails chiffrés, nous vous remercions de vous référer aux comptes communaux dans lesquels toutes les dépenses sont justifiées compte par compte.

ECOLES

Après une période de tassement ces dernières années, le nombre total d'élèves d'Etoy (1H à 11S) a à nouveau légèrement augmenté (+8 par rapport à 2017). Ainsi, à la rentrée 2018, le nombre d'enfants d'Etoy scolarisés dans les degrés 1 à 11 s'élevait à 363, soit 246 de la 1P à la 8P, 111 de la 9S à la 11S, 3 élèves en RACC et 3 en classes ACC/DEV.

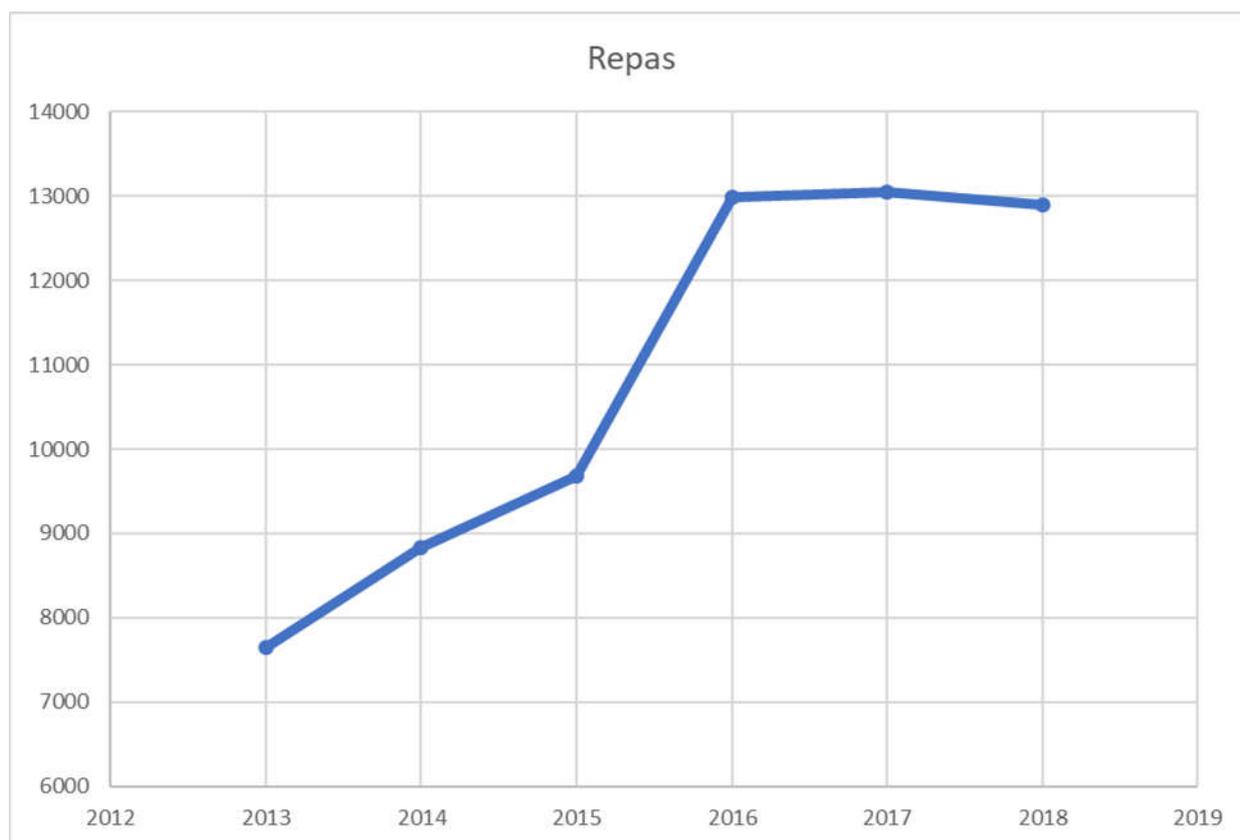
Au niveau de l'ASSAGIE, les comptes 2018 bouclent avec une charge pour les communes de CHF 8'468'446.98, ce qui représente une diminution de CHF 356'326.33 par rapport aux comptes 2017 (-4.04%) et une diminution de CHF 222'053.02 par rapport au budget 2018 (-2.56%).



La diminution des coûts de transports et des écarts dans les coûts de location expliquent une bonne partie de cette diminution. Le Comité de direction a en effet consenti un effort particulier afin de procéder à une vérification détaillée de la facturation des prestations de transports pour l'année scolaire 2017/2018. Les parcours ont été géolocalisés et les temps de conduite détaillés pour chaque course. Comparée au procédé précédemment utilisé par CarPostal, qui reposait sur un décompte de deux semaines types, cette nouvelle méthode de calcul permet un niveau de granularité beaucoup plus fin dans la facturation. Au final, après négociation avec CarPostal, la facturation des transports scolaires a été réduite de 5%.

ACCUEIL PARASCOLAIRE ET CENTRE DES JEUNES

Au niveau de l'accueil parascolaire, les demandes pour les repas de midi et les devoirs surveillés s'est stabilisée après une hausse rapide ces dernières années. Le nombre de repas servis pour l'année civile 2018 a ainsi atteint 12'904. Les devoirs surveillés pour leur part accueillent chaque semaine plus de 40 élèves. 89 élèves d'Etoy fréquentent la cantine, 31 fréquentent les devoirs surveillés.



A Etoy, un nouveau prestataire a été choisi pour la cantine scolaire, ainsi que pour les UAPE de Lavigny, Etoy et Buchillon. Ce prestataire, « La Coccinelle Verte », privilégie l'utilisation de produits locaux, de saison, et bio dans la mesure du possible. Outre un gain dans la qualité et l'équilibre des repas, ce changement intervenu au 1er février 2018 a également permis de réduire les coûts des menus.

En outre, un nouveau système de gestion informatique, « MaCantine.ch », a été introduit à la rentrée d'août 2018 pour les élèves fréquentant la cantine et les devoirs surveillés à Etoy. Fin 2018, nous avons appris que le logiciel serait entièrement remanié pour la rentrée 2019. Cette nouvelle version sera donc testée durant l'année scolaire 2019-2020 à Etoy avant une possible extension aux autres cantines de l'ASSAGIE.

Enfin, au niveau de l'ASSAGIE, dans un souci de reconnaître et renforcer les compétences du personnel des cantines, une politique de formation continue a été initiée. Des séances de supervision ont ainsi été mises en place pour le personnel des cantines ; elles se poursuivront en 2019. Le personnel des trois cantines scolaires a également suivi des cours de formation donnés par l'association FORJE (Formation Jeunesse Extrascolaire) sur les thèmes du développement et des besoins des enfants et des jeunes, de la sécurité physique, du travail en équipe, des attitudes pédagogiques, de la punition à la sanction éducative et de la communication avec les parents.

Le Centre des Jeunes pour sa part poursuit sa mission d'accueil et d'encadrement des jeunes avec enthousiasme et dynamisme. En 2018, Le projet « Yourte 16-20 » a reçu le prix Pépinière « UP! », une distinction remise par Utilité publique Vaud. À la clé : un chèque de 20'000 francs, somme destinée à mener à bien le projet. « Yourte 16-20 » propose d'offrir dès mi-2019 une opportunité de travail rémunéré à des jeunes de 16 à 20 ans, en mettant sur pied un service de location de yourte entièrement géré par leurs soins (Rapport d'activité complet en annexe).



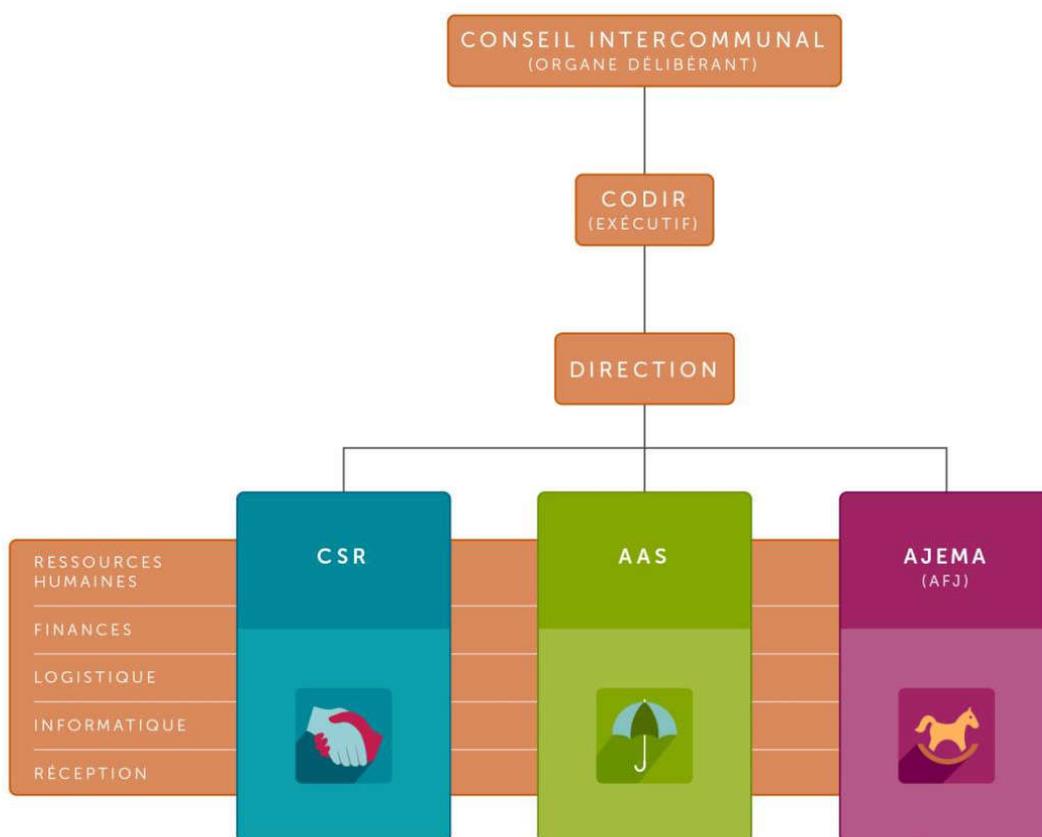
MÉDIATHÈQUE

La médiathèque pour sa part poursuit son développement, les efforts se concentrent toujours sur les nombreuses acquisitions à réaliser. De manière générale, elle a désormais trouvé son public – enfants et adultes, et le nombre de membres continue d'augmenter. La collaboration et la synergie avec la ludothèque restent excellentes. (Rapport d'activité complet en annexe).

SOCIAL

La plupart des prestations sociales sont aujourd'hui réglementées au niveau cantonal, et gérées au niveau régional, par le biais de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay), dont nous reproduisons ci-après l'organigramme et les missions principales :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur le plan légal et politique.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.



CSR : Centre social régional

AAS : Agence d'assurances sociales

AJEMA : Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne

Le rapport d'activité de l'ARASMAC est à disposition en cas d'intérêt.

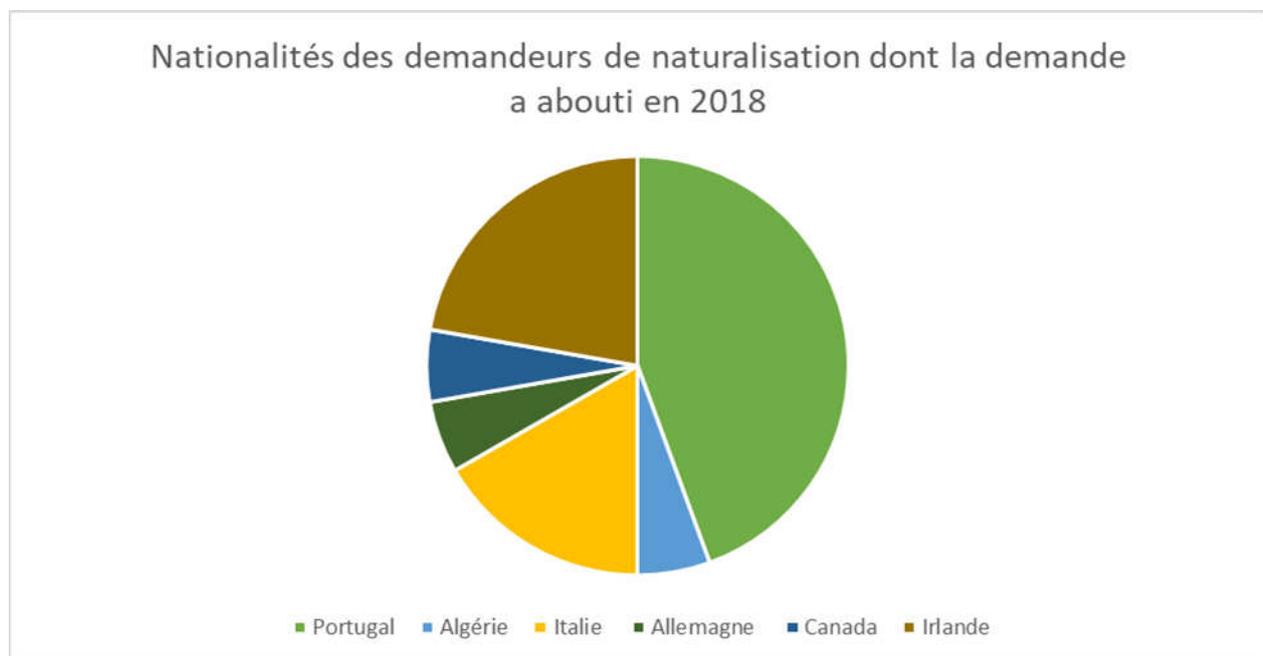
D'autre part, le tableau de l'AJEMA (Accueil de jour des enfants Morges Aubonne) indique l'évolution des heures d'accueil que notre population a utilisées en 2018, en accueil familial de jour (AFJ) et en accueil collectif préscolaire et parascolaire. Le budget a été tenu.

Nous reportons néanmoins ci-après quelques chiffres qui donnent un aperçu de la situation économique et professionnelle de nos résidents :

- En 2017, 42 personnes résidant à Etoy ont bénéficié du RI, contre 40 en 2017, 42 en 2016, et 43 en 2015, soit un taux de recours inférieur à la moyenne cantonale.

NATURALISATIONS

En 2018, **18 dossiers** de naturalisations ordinaires et facilitées ont abouti à l'octroi de la bourgeoisie d'Etoy. Ces dossiers ont été traités selon l'ancienne loi.



La commission de naturalisation s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2018 afin de procéder aux auditions des candidats à la naturalisation ordinaire.

La nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois est entrée en vigueur en début de l'année 2018. Les procédures de demande de naturalisation ont changé et les différentes conditions à remplir pour déposer une demande dans le canton de Vaud sont désormais :

Conditions posées par le droit suisse

- Être titulaire d'un permis d'établissement C
- Avoir séjourné en Suisse 10 ans
- Avoir séjourné 2 ans dans le canton de Vaud dont l'année précédant la demande
- Parler et écrire en français (certificats A2 écrit/B1 oral)
- N'avoir perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande
- S'acquitter de ses impôts
- Ne pas avoir de poursuites et d'actes de défaut de biens récents
- Respecter la sécurité et l'ordre public
- Posséder des connaissances élémentaires en géographie, histoire, sociale et politique de la Suisse, du Canton et au niveau local

Les auditions de naturalisation ne sont plus obligatoires, elles sont remplacées par un test écrit de connaissance qui traite des questions de géographie, histoire, civisme, vie sociale au niveau fédéral, cantonal et communal. Les questions sont à disposition sur le site de la Commune et du Canton.

Pour des renseignements complémentaires concernant les naturalisation le site du canton est très complet (<https://www.vd.ch/themes/population/population-etrangere/naturalisation/>)

POPULATION

Le service de la statistique du Canton de Vaud indique, pour Etoy, au 31.12.2018, une population de **2'905 habitants** dont 1'966 suisses et 939 étrangers (de 51 pays différents). La population étrangère représente un peu plus de 32 % des personnes enregistrées dans notre commune.

Le chiffre de la population étrangère diffère sensiblement de celui figurant dans le "P'tit Etierruz". Cette différence est due au fait que l'enregistrement des personnes dans la statistique cantonale est effectif uniquement lorsque les permis ont été délivrés, alors qu'ils sont déjà inscrits au niveau communal comme résidents.

Nous avons enregistré, en 2018 :

227 arrivées (101 Suisses et 126 Etrangers) dont 25 naissances.

383 départs (181 Suisses et 202 Etrangers) dont 33 décès.

Les frontaliers, au nombre de 359, ne sont pas compris dans cette statistique puisque non-résidents de la commune mais l'entier du travail administratif incombe à la commune du lieu de travail, donc à Etoy.

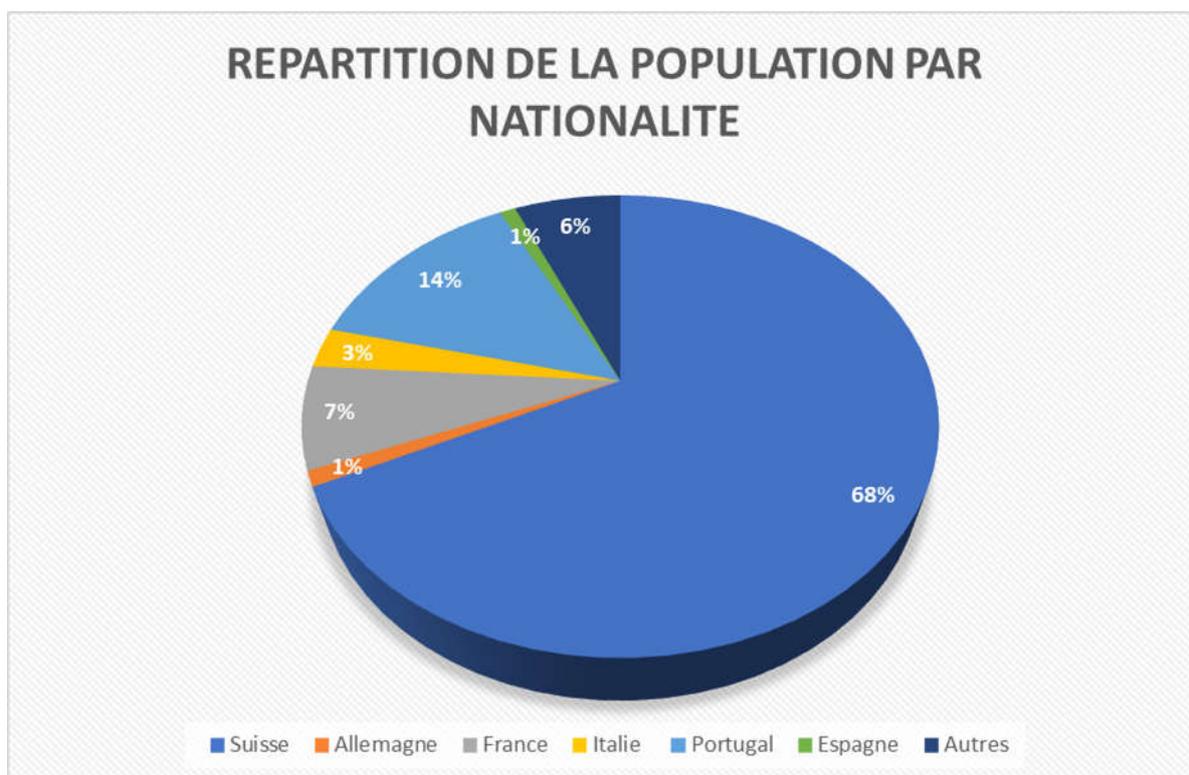
Notre guichet a une fréquentation journalière moyenne de 15 à 20 personnes pour des demandes de carte d'identité, des retraits d'autorisations de séjour, des annonces d'arrivées et de départs, des traitements de dossiers pour des demandes en tous genres et de la vente des cartes journalières CFF. Nous recevons environ 30 téléphones par jour.

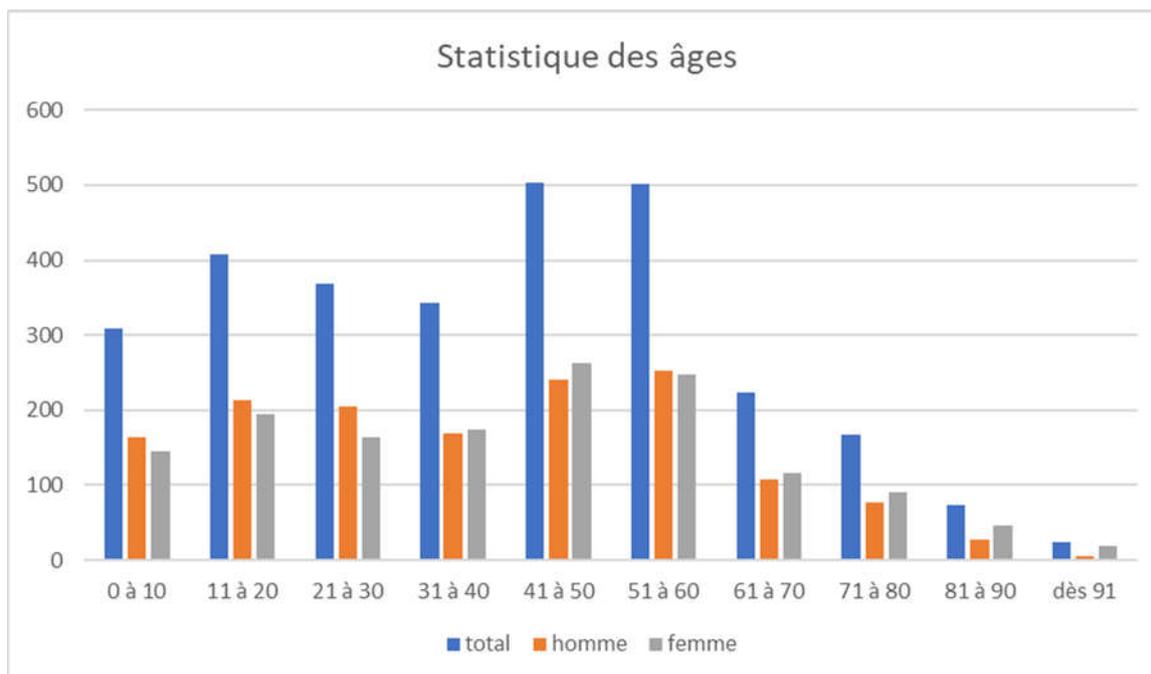
La gestion des résidents de l'EMS Le Pacific ainsi que de l'Institution l'Espérance nécessite de nombreux téléphones et échanges de courriers afin de glaner les renseignements qui nous permettent d'enregistrer correctement ces personnes en « résidence principale ou secondaire ».

A la Résidence Le Pacific SA se trouvent 60 personnes : 51 en résidence principale, 9 en domicile secondaire (papiers déposés dans une autre commune). En 2018 nous y avons enregistré 20 décès.

A l'Institution de l'Espérance, se trouvent 158 personnes : 71 en résidence principale et 87 en domicile secondaire (beaucoup d'enfants mineurs qui gardent leur domicile principal chez leurs parents). En 2018 nous y avons enregistré 4 décès.

Le nombre de commandements de payer est toujours aussi important et la distribution aussi fastidieuse. En effet, cela nécessite le déplacement d'une personne sur les lieux de domicile ou de travail jusqu'à 3 fois, de la correspondance pour le retour de ceux-ci à l'office des poursuites.





DECHETS

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider notre commune à gérer ses déchets. Comme les 100 autres actionnaires situés entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions, afin d'éliminer les déchets en respectant la législation. Actionnaire de VALORSA, la Commune a tout intérêt à en être cliente pour les déchets urbains recyclables.

Le périmètre VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année, afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que des politiques de gestion des déchets et surtout de la communication.

Notre Commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les projets de déchetterie ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

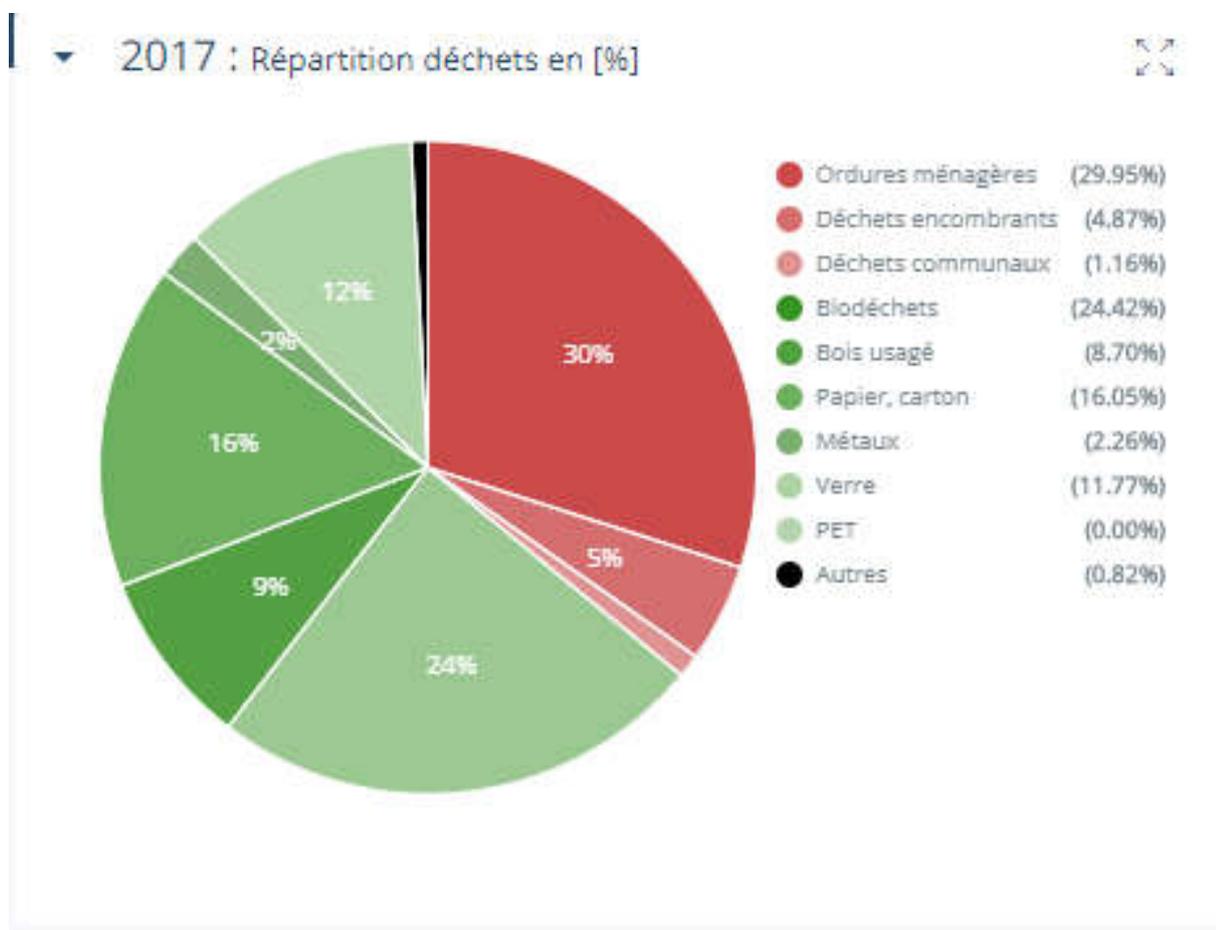
VALORSA a participé aux comptoirs régionaux de Cossonay et d'Echallens avec un stand traitant des flaconnages, nouvelle filière de déchets. Ces événements et d'autres présences lors de manifestations (slow-up de l'Ouest, Ecole à Echallens, ...) ont permis d'aller à la rencontre de la population en informant sur les déchets urbains.

Comme toutes les Communes suisses, nous devons transmettre chaque année au Canton et à la Confédération, les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 Communes actionnaires ont chargé Valorsa de rassembler ces données. Un contrôle minutieux est effectué notamment pour les déchets comme le verre qui donnent le droit à

la rétrocession de la taxe anticipée de recyclage (TAR). Pour simplifier la transmission et la saisie des données, Valorsa et deux autres périmètres ont développé une plateforme Internet. Cet outil statistique nous permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans ; tous les chiffres sont dès maintenant facilement à notre disposition. De plus, via cette plateforme, notre Commune peut comparer sa production de déchets avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

Coordinateur de la gestion des boues de STEP, VALORSA a dû cette année encore se concentrer sur la dizaine de Communes ayant un procédé de lagunage par phragmicompostage. A Penthaz, il a fallu retravailler ce produit, près de 500 tonnes, pour le rendre incinérable. Pour toutes les STEP, l'élimination de leurs boues s'organise via un calendrier Internet mis en place par le périmètre en essayant au maximum d'éviter les ruptures de charge.

2018 fut une année marquée par des réorganisations des filières et des travaux dans les bâtiments. La déchetterie intercommunale et surtout le centre d'équarrissage ont été rénovés de manière conséquente. Le site reste à la disposition des Communes-actionnaires. Il se doit d'être à même de gérer des tonnages conséquents des déchets urbains des plus de 200'000 personnes concernées par le périmètre. Parallèlement, le bureau de VALORSA répond à tous les points spécifiques à la gestion des déchets. La collaboration avec notre commune se passe de manière efficace et agréable, le personnel étant à disposition pour nous épauler dans nos problématiques journalières.



Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Population	2'908	2'906	2'932	2'890	2'860	2'838	2'844	2'810	2'698	2'642
▼ Ordures ménagères [t]	330.14	330.34	339.79	330.20	334.24	559.53	574.00	589.30	567.60	555.30
Commune [kg/hab]	113.5	113.7	115.9	114.3	116.9	197.2	201.8	209.7	210.4	210.2
Périmètre [kg/hab]	107.7	109.4	116.0	109.3	118.9	215.0	210.9	211.4	211.4	212.8
Canton [kg/hab]	144.2	148.2	148.6	142.6	168.5	236.0	237.5	242.5	241.8	248.2
▼ Déchets encombrants [t]	53.73	47.63	45.27	39.41	31.98	92.70	78.60	79.80	89.00	83.40
Commune [kg/hab]	18.5	16.4	15.4	13.6	11.2	32.7	27.6	28.4	33.0	31.6
Périmètre [kg/hab]	18.9	20.5	18.2	18.7	16.3	20.3	19.7	20.2	21.1	23.6
Canton [kg/hab]	29.1	29.4	28.3	28.5	28.3	29.8	28.8	28.1	31.6	32.7
▼ Déchets communaux [t]	12.81	14.77	-	-	-	-	-	-	-	-
Commune [kg/hab]	4.4	5.1	-	-	-	-	-	-	-	-
▼ Biodéchets [t]	269.21	313.50	314.45	332.62	380.92	284.24	259.40	237.40	279.80	225.90
Commune [kg/hab]	92.6	107.9	107.2	115.1	133.2	100.2	91.2	84.5	103.7	85.5
Périmètre [kg/hab]	109.9	112.6	105.9	122.3	115.4	103.6	89.3	88.6	94.9	83.1
Canton [kg/hab]	95.3	96.7	97.1	105.8	102.0	90.4	81.6	80.4	81.2	80.4
▼ Bois usagé [t]	95.94	83.82	84.48	84.48	88.86	61.96	69.00	43.50	42.10	50.70
Commune [kg/hab]	33.0	28.8	28.8	29.2	31.1	21.8	24.3	15.5	15.6	19.2
Périmètre [kg/hab]	27.4	28.9	26.5	27.9	25.6	28.3	24.0	25.6	23.3	20.0
Canton [kg/hab]	27.2	28.5	26.4	27.6	24.3	20.6	21.7	21.4	19.4	17.3
▼ Papier, carton [t]	176.94	181.06	176.33	175.21	190.06	164.23	159.50	144.70	143.60	147.60
Commune [kg/hab]	60.8	62.3	60.1	60.6	66.5	57.9	56.1	51.5	53.2	55.9
Périmètre [kg/hab]	67.5	67.8	71.4	74.2	73.3	69.3	67.6	66.8	68.0	70.4
Canton [kg/hab]	73.5	77.2	78.3	80.5	80.2	76.1	74.3	73.2	72.3	76.8
▼ Métaux [t]	24.93	25.29	21.88	21.46	20.32	25.92	22.60	25.40	20.90	24.20
Commune [kg/hab]	8.6	8.7	7.5	7.4	7.1	9.1	7.9	9.0	7.7	9.2
Périmètre [kg/hab]	11.5	11.9	9.4	9.9	10.1	10.0	9.0	10.8	11.6	8.8
Canton [kg/hab]	13.7	14.1	13.0	11.9	11.7	11.1	10.7	11.0	11.9	10.1
▼ Verre [t]	129.71	135.74	137.53	126.16	131.49	124.20	128.70	124.80	131.70	114.50
Commune [kg/hab]	44.6	46.7	46.9	43.7	46.0	43.8	45.3	44.4	48.8	43.3
Périmètre [kg/hab]	40.7	41.8	42.1	42.4	43.2	43.2	43.6	44.8	45.5	45.1
Canton [kg/hab]	45.1	44.0	44.7	45.4	46.4	45.1	43.2	44.0	44.5	44.9
▼ PET [t]	0.00	11.47	12.26	10.85	10.91	8.42	9.30	8.20	0.00	0.00
Commune [kg/hab]	0.0	3.9	4.2	3.8	3.8	3.0	3.3	2.9	0.0	0.0
Périmètre [kg/hab]	2.3	2.4	2.5	2.4	2.4	2.1	2.0	2.0	1.3	0.8
Canton [kg/hab]	2.0	2.6	2.2	2.3	2.2	2.0	1.8	1.8	1.6	1.5

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

vu le préavis municipal No 02/2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018,

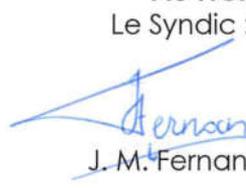
ouï le rapport de la Commission de Gestion,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2018, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 20 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  La Secrétaire : 
J. M. Fernandez  S. Ruchet

Annexes :

- rapport d'activité du centre des jeunes
- rapport d'activité de la médiathèque
- rapport d'activité du SIS Morget
- un extrait du rapport d'activité de l'ORPC
- comptes 2018